

Communiqué de presse
sur la déclaration du Président de la République
le mercredi 13 février 2008

La Voix De l'Enfant s'étonne fortement des récents propos tenus le 13 février dernier par le Président de la République Nicolas Sarkozy, qui visent à « *confier la mémoire* » d'un enfant français victime de la Shoah à chaque élève de CM2, dès la prochaine rentrée scolaire.

Pensant qu' « *il s'agit d'une démarche contre tous les racismes, contre toutes les discriminations, contre toutes les barbaries* », le chef de l'Etat voudrait-il aujourd'hui que les enfants portent la mémoire des actes de barbarie perpétrés par les adultes hier ?

Nous pensons, au contraire, que les enfants ne doivent en aucune façon, au travers d'un parrainage, endosser ce rôle et que l'identification avec des enfants morts revêt un aspect macabre et mortifère, que l'on ne peut tolérer. Cette question fait partie de l'intime et n'appartient qu'à la famille.

Au-delà du risque évident qu'encourent les enfants, cette proposition aura en outre l'effet négatif de renforcer le communautarisme contre lequel le chef de l'Etat prétend lutter. A l'heure où les actes antisémites sont en net recul dans l'hexagone, le « devoir de mémoire » risque fort de se transmuier en « escalade de la mémoire ».

De nombreuses associations membres de la Voix De l'Enfant pratiquent le « parrainage » qui permet à des familles françaises de s'engager, pendant plusieurs années, pour offrir à des enfants l'accès aux soins, à la scolarisation, à la culture, aux loisirs, à des conditions de vie décentes indispensables à leur épanouissement.

Le parrainage est l'accompagnement vers l'avenir d'un enfant vivant.

Contact presse :

Martine Brousse - Directrice - 01 40 22 04 22 ou 06 22 80 82 82
Clémentine Colas - Chargée de la Communication – 01 40 22 04 22
communication@lavoixdelenfant.org
La Voix De l'Enfant – www.lavoixdelenfant.org